

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-708838

163465

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : V 50040 Société : _____

Actif Pensionné(e) Autre : _____

Nom & Prénom : M. H. Benjelloun Badr

Date de naissance : 06/12/63

Adresse : Bd. T. Bouhassine Tannouchi 14
HAY ESSALAM - OASA

Tél. : 06 21 18 26 02 Total des frais engagés : 918,20 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : _____

Nom et prénom du malade : Benjelloun Badr Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète aigre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 16/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



ORDONNANCE

le 16/03/2023

Mr/Mme

Younis Bejjouh Bede

PHARMACIE LA SOURCE
Dr. EL MOUMINI MOUMINA
6-7 Rue Ain Anasserdoune
Cité - Casablanca
Tél: 05 22 36 24 88 / 05 22 36 24 89

45

11 No spec Parke
l'ap x 3/

60.00

9 Enderapina
l'ap x 3/

82.00

31 Inexin 90

18.30

41 Raparone
l'ap 1/1. cont.

10 casa 3/

Cachet du médecin

Dr. NAIM Mohamed Naoufal
Médecin Généraliste
Gsm: 0631 32 11 99 / 0621 00 07 77
Lot Hassania 1, Casablanca



PHARMACIE LA SOURCE
Dr. EL MOUMINI MOUMINA
6-7 Rue Ain Anasserdoune
Cité - Casablanca
Tél: 05 22 36 24 88 / 05 22 36 24 89

28,80
5/

D. Saoudi Lou



84,00
61

318,20

Dep & Y.
Naim
Dep & Y.



Dr. NAIM Mohamed Naoufal
Méd. in Urgentiste
Gsm : 0631 32 11 89 / 0621 00 07 77
Lot Hassania 1, N° 54 Appt N° 1
Casablanca

PHARMACIE LA SOURCE
Dr. EL MOUMINI MOUMNA
6-7 Rue Aïn Asserdouj
Cité - Casablanca
Tel: 05.22.36.24.85 / 05.22.36.3369

NO - SPA FORTE 80MG
CP B20
P.P.V : 45DH00
5 118000 06181

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1-
Ain Sebaa 20250 - Casablanca
ENTEROGERMINA 2 milliards du Sml.
Susp oral b10 fl 5ml
P.P.V : 60DH00



SYNTHEMEDIC
12 rue zoubair bnou al aouam roches
loires casablanca
NEXIUM

70 mg Cpr GR
Boite 14
640150MP21NRQ P.P.V : 82,10 DH
6 118001 020591

PPV 18DH30 EXP 07/2025
LOT 28006 2

PPV
LOT
PER
28,80

Importateur Exclusif
Biocodex Maroc
www.biocodex.ma
P.C. 84.00 DH

